

CONSEIL SYNDICAL REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat mixte du SCOT Sud Gard régulièrement convoqué le vendredi cinq juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Frédéric TOUZELLIER, Président

Est désigné Secrétaire de séance : Théo GUIGUE

Référence du service :
 FT/PL/VM/MC-07d

Objet de la délibération :

**Désignation d'un élu représentant du Syndicat mixte du SCOT
 Sud Gard auprès de l'EPTB du Vidourle**

Etaient présents(es) (57)

Frédéric TOUZELLIER, Président

Jean-Baptiste ANTONELLI, Benjamin BRUNEL, François CHARRIÈRE, Charly CRESPE, Serge GARNIER, Théo GUIGUE, Pascale FORTUNAT-DESCHAMPS, Sibylle JANNEKEYN, Rémi NICOLAS, Dominique NUTI, *Vice-président(e)s présent(e)s*

Mahieu ALLEGRE, Maya AMER MOUSSA, Chantal ANRDRE, Richard ARNAUD, , Grégory BENEZET, Olivier BENEZET, Marianne BERNÈDE, Jean-Louis BLANC, Emmanuel BOIS, Jean-Pierre BONDOR, Philippe BROUSSES, André CAMBI GOURJON, Hélène CASIER, Nathalie CAVAILLE, , Agnès CHARAIX PY, Fanny DAGUENET, Michel DEBOUVERIE, Jean-Luc DESCLOUX, Gaël DUPRET, Thierry FELINE, Alain FOUQUE, Patrick GARCIA, Philippe GIBELIN, Jean-Pierre GUSAÏ, Pierre JAUMAIN, Bernard JULLIEN, Martine KUFFER, Denis LANOY, Joffrey LEON, Cécile MARQUIER, Véronique MARTIN, Frédéric MESEGUER, Jean-Christophe MORANDINI, Nicolas NADAL, Nathalie PERROT, Patrice PLANES, Angel POBO, Véronique POIGNET-SENGER, Joachim RAMS, Clément ROUSSEL, Serge ROUVIÈRE, Adrien RUY, Gilles TIXADOR, Véronique VAUTRIN, Michel VERDIER, Christophe ZARAGOZA, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) présent(e)s*

Etaient représentés(ées) (9)

Janie ARNEGUY, donne pouvoir à Sibylle JANNEKEYN ; Jean-Antoine BUNOZ, donne pouvoir à Frédéric TOUZELLIER ; Alberto CAMAIONE, donne pouvoir à André CAMBI GOURJON ; Nadine CASTELLANI, donne pouvoir à Alain FOUQUE ; Nelson CHAUDON, donne pouvoir à Hélène CASIER ; Virginie GRIOTTO, donne pouvoir à Richard ARNAUD ; Stéphane PORRET, donne pouvoir à Jean-Pierre BONDOR ; Magali PRADEILLE, donne pouvoir à Joffrey LEON ; Martine SCOLLO-OGIER donne pouvoir à Charly CRESPE ;

Etaient excusés(ées), absents(es) (22)

Vincent BECHARD, Cédric BONATO, Vincent BOUGET, André BRUNDU, Nicole CHANRON, Amal COUVREUR, Patrick DE GONZAGA, Philippe DESCHAMPS, Bruno FERRIER, Gilles GADILLE, Maryse GIANNACCINI, Jean-Marie GILLES, Juan MARTINEZ, Jean-Pierre MEDAN, Nicolas MEIZONNET, Laurent MESPOULET, Jean-Louis NICOLAS, Audrey PASCAL, Gaëtan PREVOTEAU, Yves RODRIGUEZ, David-Alexandre ROUX, Eddy VALADIER, *Conseillers(ères) syndicaux(ales) excusé(e)s*

Sièges : 88 Membres en exercice : 88

OBJET : ELECTION D'UN ELU REPRESENTANT LE S.CO.T.
DU SUD GARD AUPRES DE L'EPTB du VIDOURLE

SEANCE DU : 22 juin 2026
N° [2026-06-22-07d]

Monsieur, Frédéric **TOUZELLIER**, Président, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-9, relatif aux délégations de fonctions ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-247-2 du 4 septembre 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale du Sud du Gard modifié par l'arrêté n° 2013-045-0007 en date du 14 février 2013 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2002-298-6 du 25 octobre 2002 portant création du syndicat mixte du S.CO.T. du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2006-09-19-02 en date du 19 septembre 2006 arrêtant le projet du Schéma de Cohérence Territoriale du Sud du Gard ;

Vu la délibération n° 2004-1 du bureau du comité de Bassin Rhône Méditerranée du 27 février 2004 portant sur la décentralisation de la procédure d'agrément des contrats de rivières, de nappes et de baies ;

Vu les délibérations du Comité de Bassin Rhône Méditerranée n° 2005-20 du 30 septembre 2005 modifiée par la délibération n° 2006-13 et n° 2006-12 du 30 juin 2006 relatives au comité d'agrément et à la procédure d'élaboration et d'agrément des contrats de rivières ou de baies ;

Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

Vu la délibération n° 2008-09-30-08 du Syndicat mixte du SCOT du Sud Gard en date du 30 septembre 2008 instituant les commissions thématiques permanentes afin de répondre à la nécessaire représentativité du S.CO.T. du Sud Gard par les élus du Conseil syndical sur les grandes problématiques en cours touchant à l'aménagement du territoire dans son acceptation la plus large ;

Vu la délibération n° 2008-27 du Comité d'agrément du Bassin Rhône Méditerranée du 8 octobre 2008 portant dossier de candidature du contrat de rivière Vidourle Gard et Hérault ;

Vu le courrier en date du 7 mai 2014 du Service Eau et milieux aquatiques de la D.D.T.M. du Gard sollicitant le Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud du Gard pour procéder à la désignation d'un(e) délégué(e) titulaire dans le cadre de la composition du Comité de rivière ;

Vu la délibération n°2019-12-10-1d en date du 10 décembre 2019 approuvant le projet de SCOT Sud Gard révisé ;

Considérant le mandat donné au Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Vidourle pour engager le dossier définitif et mener une politique concertée en matière de gestion du Vidourle et de son environnement ;

Considérant la nécessité de désigner **un représentant** du S.CO.T. Sud Gard qui siège au nouveau Comité de rivière du Vidourle, instituée à la suite des dernières élections municipales, au titre du collège des collectivités territoriales ;

Considérant ainsi la candidature de :
Monsieur Jean-Pierre BONDOR

OBJET : ELECTION D'UN ELU REPRESENTANT LE S.CO.T.
DU SUD GARD AUPRES DE L'EPTB du VIDOURLE

SEANCE DU : 22 juin 2026
N° |_2026-06-22-07d_|

Il est procédé à l'élection :

(Membres afférents : 88 Membres en exercice : 88)

Exprimés : **66** (*dont 9 pouvoirs*)

Pour : 66

Contre : 0

Abstention : 0

Par conséquent, a été élu à l'unanimité en séance,

en tant que titulaire, représentant du Syndicat Mixte du S.CO.T. du Sud Gard, auprès de l'EPTB du Vidourle :

Monsieur Jean-Pierre BONDOR

**Le Président du Syndicat Mixte
du S.CO.T. du Sud Gard**



Frédéric TOUZELLIER
Maire de Générac

Le Secrétaire de séance



Théo GUIQUE